

*Affaires courantes*

Les retards, l'inaction du gouvernement et les mesures prises contre des autochtones après le dépôt de ce rapport ont montré que le gouvernement n'était pas prêt à traiter les questions autochtones en priorité. C'est ce qui a causé les graves événements de cet été.

La première a été le refus par Elijah Harper, un député provincial, de laisser l'Assemblée législative du Manitoba adopter l'amendement constitutionnel que le gouvernement avait proposé pour rapatrier le Québec au sein de la famille constitutionnelle. Il a agi ainsi parce que le gouvernement a refusé d'admettre la légitimité des revendications des autochtones canadiens qui voulaient consacrer ces revendications dans la Constitution et se faire reconnaître comme un élément distinctif de la société canadienne.

La deuxième chose qui s'est produite, et peut-être la plus dommageable pour notre pays et notre réputation dans le monde à cause des divisions qu'elle a créées entre autochtones et non-autochtones, a été le refus du gouvernement de prêter attention au programme autochtone, refus qui est à l'origine des incidents dont nous avons été témoins cet été à Kanesatake et à Kahnawake, près de Montréal. La vision de guerriers autochtones armés, retranchés derrière des barricades et réduits, après des années de frustration, à recourir aux armes pour persuader le gouvernement d'écouter les revendications des autochtones, a été une cause d'embarras pour tous les Canadiens et a discrédité notre pays dans le monde.

• (1230)

Voilà le résultat de l'échec du gouvernement qui ne s'est pas préoccupé du programme des autochtones dont notre comité a parlé et qu'il a exposé dans ce rapport déposé à la Chambre des communes le 29 mars 1990.

Le gouvernement doit donner une meilleure réponse aux autochtones. Il doit trouver un meilleur moyen d'examiner leur programme.

Voyons maintenant ce qu'a donné le débat sur la motion que le gouvernement a déposée le premier jour de la reprise de nos travaux. Cette motion est dépassée maintenant, bien sûr, puisqu'elle demandait aux Mohawks et à leurs alliés de quitter le centre de désintoxication de Kanesatake, de se soumettre aux lois canadiennes et de rendre leurs armes à la police et à l'armée. Cette motion est dépassée maintenant.

Mais c'était tout ce que le gouvernement avait à faire inscrire au programme de la Chambre pour traiter des préoccupations des autochtones. Il n'a rien d'autre à proposer. Cette situation montre malheureusement ce qu'il en est de la bonne foi du Canada quand il traite avec les autochtones, et le Parlement devra trouver mieux que cette modeste motion présentée le premier jour de la session, et qui est maintenant caduque.

Cette motion parlait également du renvoi de la question au Comité spécial permanent de la justice et du solliciteur général. C'est un renvoi absolument inapproprié, parce que cette question devrait être soumise au comité qui a conçu ce programme et que les autochtones du Canada jugent capable de traiter de toute cette affaire.

Puisque la motion est caduque, je suggère au gouvernement, comme d'autres l'ont fait avant moi à la Chambre, de présenter une nouvelle motion qui proposerait la création d'une commission parlementaire ou d'une enquête spéciale relativement aux événements qui sont à l'origine des affrontements de cet été à Kanesatake et à Kahnawake. Cette commission serait aussi chargée d'évaluer la pertinence du comportement adopté par toutes les parties en cause, d'étudier plus à fond la réaction du gouvernement et de faire rapport à la Chambre et à la population canadienne sur ce qui a entraîné ces incidents, rapport qui comporterait des recommandations sur la façon d'éviter ce genre d'incident à l'avenir.

Ce rapport constitue un excellent exposé des doléances des autochtones du pays. Je pense qu'il mérite d'être lu par tous les députés et même, par tous les Canadiens. Il présente essentiellement les doléances et les problèmes des autochtones, tels qu'ils les expriment eux-mêmes et qui ont été rapportés à la Chambre par le comité permanent des affaires autochtones.

Essentiellement, ce rapport demande au Parlement de faire des années 1990 la décennie au cours de laquelle le Canada s'attachera à régler les questions autochtones. Je crois que le Parlement du Canada devrait faire une proclamation sous une forme quelconque pour annoncer sa volonté de s'attaquer aux questions autochtones; il devrait faire des années 1990 la décennie des peuples autochtones du Canada, celle au cours de laquelle ce gouvernement et ce Parlement tâcheront d'aborder le problème et de mettre en branle un processus visant à